



# SNUDI-FO

## Syndicat du Val-de-Marne

### Déclaration préalable du SNUDI-FO 94 au CSAsD carte scolaire du 1<sup>er</sup> avril 2026

Monsieur le Directeur Académique, mesdames et messieurs les membres du CSAsD,

Ce CSAsD se tient au lendemain d'une grève importante, où les enseignants ont massivement exprimé, avec le soutien des parents, leur exigence d'annulation des suppressions de postes et d'annulation des fermetures de classes qui en découlent.

En effet, ce ne sont pas moins de 168 fermetures de classe que vous projetez d'effectuer, en application du budget 2026 qui organise la suppression de 1891 postes dans le premier degré, dont 41 pour notre département !

A l'inverse, seules 37 ouvertures fermes figurent dans votre projet de carte scolaire !

Alors que nous étions massivement en grève le 15 janvier pour le recrutement de 3000 AESH, que des centaines de fiches RSST dénoncent les conséquences du manque de moyens pour la scolarisation des élèves en situation de handicap, la seule réponse proposée est de retirer 27 postes des classes et des écoles pour mettre en place les PAS (Pôles d'Appui à la Scolarité). Le rectorat de Lyon, recevant le 19 mars une délégation intersyndicale, a ainsi résumé l'objet de ces PAS : « *L'année dernière la mise en place des PAS nous a permis de réduire les notifications MDPH de 6%* ».

Avec les PAS il s'agit donc clairement de retirer des moyens d'enseignement pour mettre en place un dispositif permettant de réduire et donc de remettre en cause les notifications de la MDPH permettant aux élèves en situation de handicap de faire valoir leur droit de bénéficier d'une scolarisation adaptée à leurs besoins. Ce qui aura aussi pour conséquence d'aggraver les conditions de travail des enseignants et AESH ! C'est donc la double peine : d'une part l'aggravation de l'inclusion systématique et forcée et de ses conséquences destructrices pour les élèves et les personnels, d'autre part un nouveau contingent insupportable de 27 fermetures de classes ! **Le SNUDI-FO 94 revendique l'abandon des PAS et l'utilisation de ces 27 postes en moyens d'enseignement !**

Nous nous permettrons de souligner que les écoles de Villeneuve-Saint-Georges, ville la plus pauvre du département, paient le plus lourd tribut de votre projet de carte scolaire avec pas moins de 14 fermetures alors que cette commune compte 21 écoles ; 2 écoles sur 3 seraient touchées !

Plus largement, ces fermetures ont pour conséquences des classes surchargées, une aggravation des conditions de travail des enseignants et des conditions d'apprentissage des élèves et, souvent, entraînent aussi des remises en cause de décharge de direction comme à la maternelle Carnot à Cachan qui se retrouverait avec des classes à 30 en PS et MS et de surcroît perdrait son ¼ de décharge de direction en passant de 4 à 3 classes.

**Le SNUDI-FO 94 demande le rétablissement de la clause de sauvegarde permettant aux directeurs titulaires de leur poste de continuer à bénéficier pendant un an de la quotité de décharge si celle-ci devait évoluer négativement suite à une mesure de carte scolaire.**


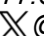
Concernant le dédoublement des grandes sections en éducation prioritaire, nous ne pouvons que constater que celui-ci est mis en œuvre dans moins de la moitié des écoles REP du département. **Le SNUDI-FO 94**

---

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière**

✉ 11/13, rue des archives - Maison des syndicats - 94000 CRETEIL

☎ 01.43.77.66.81

Fax : 01.43.77.31.29 - email : 94snudifo@gmail.com - internet : snudifo94.fr -  snudifo94 -  @SNUDIFO94

**dénonce une nouvelle fois les critères discriminants (IPS<90 et disponibilité de salles) établis par la Direction académique pour la mise en œuvre de ces dédoublements.** Ces critères excluent, de fait, la grande majorité des écoles. Ainsi, seules deux nouvelles écoles (la maternelle Jeu de Paume à Créteil et la maternelle Noyer Grenot à Orly) devraient pouvoir bénéficier de ce dispositif à la prochaine rentrée, et encore, à moyens quasi constants (+ 1 poste à Noyer Grenot, + 0 à Jeu de Paume) ! Pire ! Certaines d'entre elles, comme la maternelle Joliot Curie à Champigny-sur-Marne, avec un IPS de 89,4, non seulement ne bénéficieraient pas de dédoublement des GS) mais subiraient en plus une fermeture de classe. Nous vous demandons a minima l'annulation de la fermeture prononcée sur cette école.

Autre exemple particulièrement révélateur : la maternelle Jules Ferry à Maisons-Alfort ne bénéficie pas non plus du dédoublement des classes de grande section. Pourtant, le projet de carte scolaire prévoit à ce jour une fermeture de classe que nous contestons fermement. Les effectifs prévisionnels sont en effet légèrement au-dessus des seuils, et cette fermeture entraînerait en outre la perte de la décharge de direction. La direction ne disposerait alors plus que de 12 jours par an pour assurer la gestion administrative de l'école et les relations avec les familles, pourtant essentielles en REP. Cette situation est d'autant plus inacceptable que l'école dispose de cinq salles de classe, ce qui permettrait concrètement la mise en œuvre du dédoublement de la classe de GS.

Face à l'argument opposé du manque de locaux dans certaines écoles, **le SNUDI-FO 94 demande à nouveau qu'a minima, même si tous les locaux nécessaires pour les dédoublements de toutes les GS ne sont pas disponibles, la Direction académique permette l'allègement des effectifs des classes de grande section dans toutes les maternelles REP, en ouvrant des classes dans les salles libres.**

Concernant les écoles hors éducation prioritaires situées dans des quartiers difficiles ou confrontées à des problématiques particulières, vous avez annoncé la création d'une nouvelle classification (HEP\*) pour les écoles dites « orphelines ». 16 écoles apparaissent ainsi en HEP\*, dans le projet de carte scolaire, sur la base de leur indice de position sociale, inférieur à 90 en moyenne sur les trois dernières années. Ces 16 écoles bénéficieraient des seuils et des décharges de direction de l'éducation prioritaire. Mais elles ne bénéficieraient toutefois pas de la mesure de dédoublements des classes de GS, CP et CE1.

**Si le SNUDI-FO 94 considère que ces mesures constituent une première avancée, très timide, il estime que le nombre d'écoles pouvant en bénéficier est beaucoup trop limité et laisse de côté de nombreuses d'écoles qui attendent depuis des années des mesures concrètes pour faire face à leurs difficultés.** Nous insistons sur le fait que

- l'IPS ne peut pas être le seul repère ; cet indicateur statistique ne rend pas suffisamment compte des disparités sociales au sein d'une école puisque calculé à l'arrivée en 6<sup>e</sup> (de nombreux élèves ne rejoignant pas le collège de secteur)
- le seuil de 90 (qui par ailleurs est inférieur à la moyenne des IPS des écoles REP) exclut de très nombreuses écoles, confrontées à des difficultés sociales et scolaires importantes.


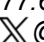
C'est le cas, par exemple, des écoles Jean Macé à Arcueil, de la primaire Hautes-Bruyères à Villejuif, ou de l'école élémentaire Jean Jaurès à Vitry-sur-Seine.

**Le SNUDI-FO 94 vous demande que l'ensemble des écoles situées dans des quartiers difficiles ou confrontées à des problématiques importantes bénéficient de l'ensemble des moyens de l'Education prioritaire seuils, décharges et dédoublements !**

En lien avec ce projet de carte scolaire, vous avez annoncé la fusion des différentes catégories de remplaçants (BR REP+, BR FC, BR ASH, BR sans spécialité). Dans le même temps, dans le cadre du prochain mouvement intra-départemental, vous entendez diminuer le nombre de zones de remplacement, en passant de 5 à 4 zones, ce qui élargira le territoire d'intervention et augmentera les trajets de tous les remplaçants, dégradant leurs conditions de travail et le fonctionnement des écoles. Cette situation n'est pas spécifique à notre département puisque la fusion des différents types de remplaçants mise en œuvre depuis le décret du 9 mai

---

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière**

✉ 11/13, rue des archives - Maison des syndicats - 94000 CRETEIL      ☎ 01.43.77.66.81  
Fax : 01.43.77.31.29 - email : 94snudifo@gmail.com - internet : snudifo94.fr -  snudifo94 -  @SNUDIFO94

2017, conjuguée aux suppressions de postes et dotations insuffisantes depuis 2008 mais aussi à la crise du recrutement, ont eu des conséquences catastrophiques.

Un rapport sénatorial publié en juin 2025 confirme ainsi l'état désastreux du remplacement des enseignants absents dans les écoles : en 2023-2024, le nombre de demi-journées non remplacées s'élevait à 1 630 163, contre 1 095 001 en 2018-2019... soit une hausse de 49% !

Ce ne sont ni le pilotage départemental, ni le déploiement d'une nouvelle solution de pilotage, ni la réorganisation des moyens de remplacement en supprimant les spécificités des types de remplaçants et en passant de 5 zones à 4 comme vous l'avez annoncé qui vont améliorer la situation.

La remise en cause des conditions de travail des remplaçants a toujours eu comme corollaire la détérioration du remplacement. **Le SNUDI-FO 94 revendique :**

- **le maintien des spécificités des 3 types de remplaçants : BR, brigade formation continue, BR REP+**
- **le rétablissement des ZIL gérés par les circonscriptions avec un périmètre d'intervention limité à la circonscription**
- **le remplacement systématique des enseignants absents dès le 1<sup>er</sup> jour**
- **le remplacement systématique de tous les collègues en formation en abandonnant les « auto-remplacements »**
- **la garantie du respect des formations REP+, ce qui nécessite le maintien et le renforcement des BR REP+ avec versement de l'indemnité REP+ à l'année.**

Pour conclure, nous rappelons les revendications communes pour lesquelles les organisations syndicales du département ont appelé ensemble à la grève et qui constituent notre mandat commun :

- **Le retrait du plan de 168 fermetures de classes** dans le Val-de-Marne
- **L'annulation des 3256 suppressions de postes** dans l'Education Nationale
- **L'ouverture de toutes les classes et postes demandés** par les écoles et la baisse des effectifs dans toutes les classes et écoles,
- Les **dédoublés des GS** dans toutes les maternelles REP
- L'application des **normes de l'Education prioritaire** (seuils, classes dédoublées, décharges) à **toutes les écoles situées dans des quartiers difficiles** ou confrontées à des problématiques importantes qui le revendiquent ;
- Le **respect des missions des brigades REP+ et Formation continue**, pour le droit à la formation continue ; non à la fusion des brigades de remplacement ; non à l'élargissement des zones de remplacement ;
- Les **3000 AESH indispensables** afin de permettre aux élèves en situation de handicap de bénéficier de l'accompagnement auquel ils ont droit (respect des notifications MDPH) comme nous l'avons déjà massivement exprimé le 15 janvier dernier dans la grève et la manifestation au ministère
- La **création massive de postes d'enseignant-e-s spécialisé-e-s** et départs en formation pour les RASED à hauteur des besoins partout, ULIS, UE, IME... de psychologues scolaires, d'infirmier-e-s, de médecins, d'assistantes sociales ;
- Le **respect des orientations** dans les dispositifs ULIS (TSA, TFC, ...), UEEA, UEMA et l'augmentation du nombre de personnels titulaires à hauteur des besoins notifiés par la CDAPH ;
- L'**abandon des PAS**, des PIAL et de la mutualisation

- Le **recrutement en masse d'enseignants** pour pourvoir tous les postes, assurer tous les remplacements dès le 1er jour d'absence et faire face aux résultats catastrophiques des concours de recrutement de PE dans l'académie de Créteil.